

LA POPULATION DU SCOT2R : EN CONSTANTE ÉVOLUTION DEPUIS 1968, ET DEMAIN ?

ÉDITO :

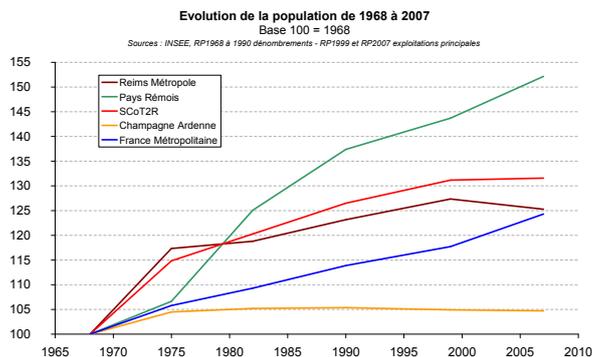
L'intérêt des projections statistiques, en démographie comme dans d'autres domaines, réside dans une description des tendances à venir en prolongement des évolutions passées. A ce titre les projections fournies dans cette parution sur la base des estimations de l'INSEE constituent une alerte qui n'est certes pas nouvelle mais qui doit impérativement trouver une solution. C'est le sens premier du Grand Projet Urbain Reims 2020 qui doit nous permettre de retrouver durablement une croissance démographique d'abord en gardant nos jeunes diplômés, ensuite en attirant davantage de population sans pour cela créer des mouvements migratoires néfastes au Pays rémois.

L'attractivité de notre territoire, enfin retrouvée, justifie notre ambition d'une croissance démographique estimée à terme à plus de 20 000 habitants, par la création d'emplois et par une offre résidentielle garante des principes du développement urbain durable.

Serge Pugeault
Président de l'Agence d'Urbanisme de Reims



La population de 1968 à 2007



Source :

Une augmentation de population significative pour le Pays rémois et Reims Métropole

La population du Pays et de l'agglomération de Reims a fortement augmenté ces 40 dernières années (+27 000 pour le Pays et +43 000 pour l'agglomération).

Cette progression était sensiblement marquée dans les années 70 pour l'agglomération et 80 pour le Pays Rémois. Depuis dix ans, si le Pays poursuit cette tendance, la courbe de l'agglomération tend quant à elle à s'aplanir, traduisant ainsi un phé-

nomène de périurbanisation amorcé depuis 1975. Néanmoins, Reims Métropole affiche des résultats démographiques relativement satisfaisants comparés à d'autres agglomérations (Saint-Etienne a perdu -15% de population entre 1975 et 2007, Le Havre -9,9%, Dunkerque -1,4%, Le Mans -0,5%).

Le périmètre du SCoT de la Région de Reims, formé par le Pays rémois et Reims Métropole, a vu sa population progresser de près de 32% entre 1968 et 2007 : une exception dans un contexte régional où la Champagne Ardenne perd de la population depuis 1990.

L'Aire Urbaine de Reims

« Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. » - INSEE

L'AU de Reims compte 294 055 habitants en 2007, le SCoT concentre donc 98% de sa population.

Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Reims Métropole	1,25	1,01	0,90	0,70	0,57
Pays Rémois	0,56	0,42	0,45	0,36	0,41
SCoT ^{2R}	1,09	0,88	0,79	0,61	0,53
Champagne Ardennes	0,77	0,51	0,48	0,34	0,30
France Métropolitaine	0,58	0,40	0,41	0,36	0,40

Source : INSEE, RP 1968 à 1990 dénombremments - RP 1999 et RP 2007 exploitations principales

Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Reims Métropole	1,07	- 0,83	- 0,45	- 0,33	- 0,78
Pays Rémois	0,37	1,87	0,74	0,14	0,31
SCoT ^{2R}	0,91	- 0,22	- 0,15	- 0,21	- 0,49
Champagne Ardennes	- 0,14	- 0,42	- 0,46	- 0,38	- 0,32
France Métropolitaine	0,23	0,07	0,10	0,01	0,28

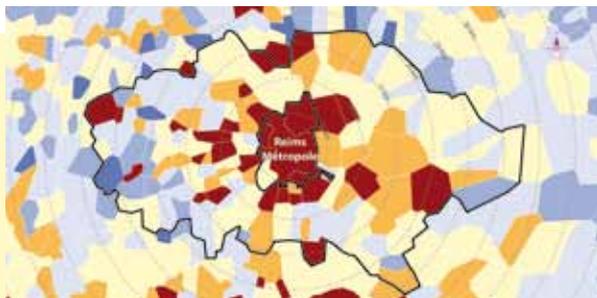
Source : INSEE, RP 1968 à 1990 dénombremments - RP 1999 et RP 2007 exploitations principales

Un phénomène à relativiser

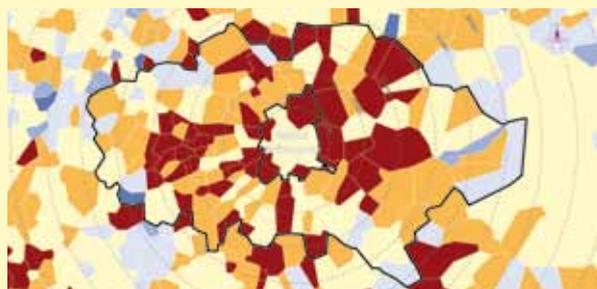
Les progressions démographiques relevées ces 40 dernières années sur le périmètre du SCoT de la région de Reims masquent un phénomène particulier.

Si l'augmentation de population du Pays rémois est due à la combinaison de soldes naturel et migratoire positifs, pour l'agglomération, l'excédent naturel compense le déficit migratoire depuis 1975.

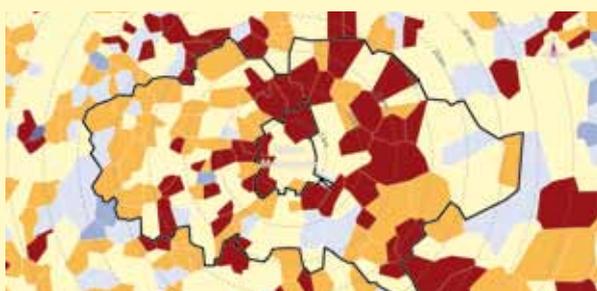
Le prix de l'immobilier, l'offre en logements adaptés et le « besoin de vert » ont conduit une partie de la population de l'agglomération à s'installer en périphérie, d'abord dans la première couronne entre 1975 et 1990 puis à l'extrémité du Pays voire au-delà - dès les années 2000 marquant un peu plus le phénomène de rurbanisation.



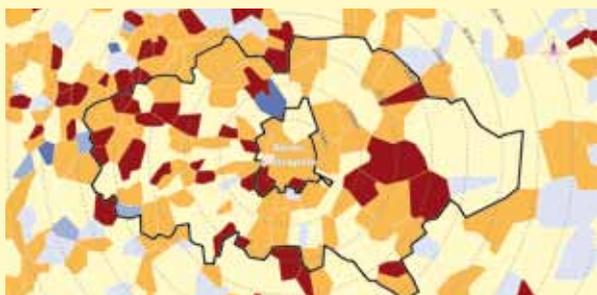
Evolution de la population de 1968 à 1975



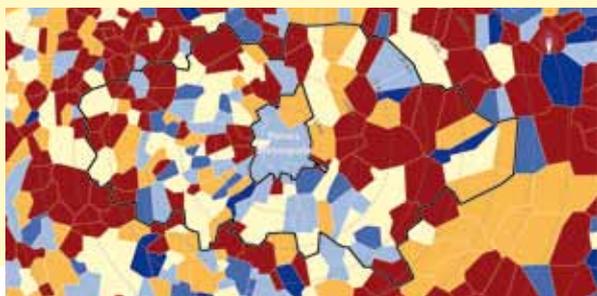
Evolution de la population de 1975 à 1982



Evolution de la population de 1982 à 1990



Evolution de la population de 1990 à 1999



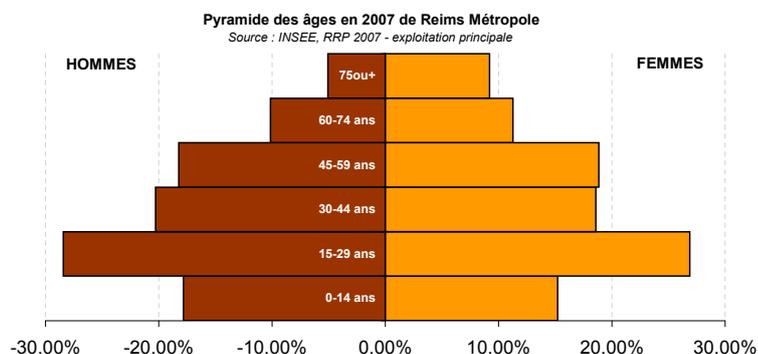
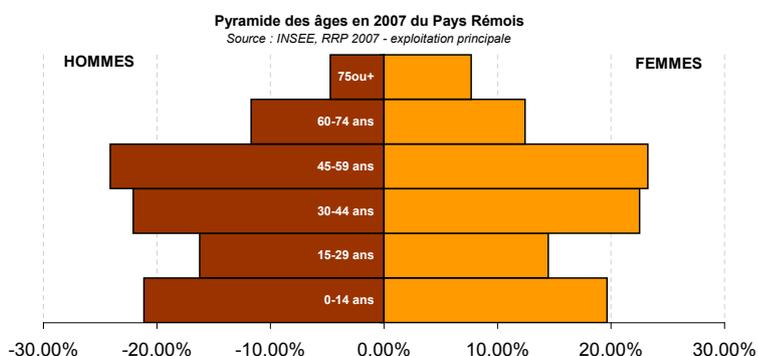
Evolution de la population de 1999 à 2007

Une population vieillissante

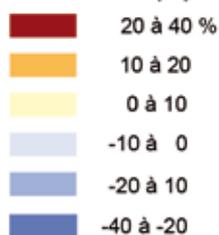
Une carence migratoire, associée à une croissance du solde naturel – certes ininterrompue – mais de moins en moins soutenue entraîne inévitablement un vieillissement de la population.

La forme ogivale des pyramides des âges de l'agglomération et du Pays confirme ce processus. Entre 1999 et 2007, la population du SCoT âgée de moins de 45 ans a diminué d'environ 6 %. Des disparités sont notables entre les deux territoires. Si la diminution du nombre de jeunes

est une certitude, la part des 15-30 ans sur l'agglomération reste élevée avec près de 30 %. L'offre en enseignement supérieur et la diversité des emplois assurent encore une certaine attractivité à l'agglomération. Celle du Pays est quant à elle garantie (au détriment de celle de l'agglomération) par l'installation de ménages de plus de 30 ans quittant le milieu résidentiel urbain pour des raisons évoquées précédemment.



Evolution de la population



source : INSEE RRP

La population du SCoT à l'horizon 2040

Rappel des précautions du modèle de projection démographique Omphale 2010

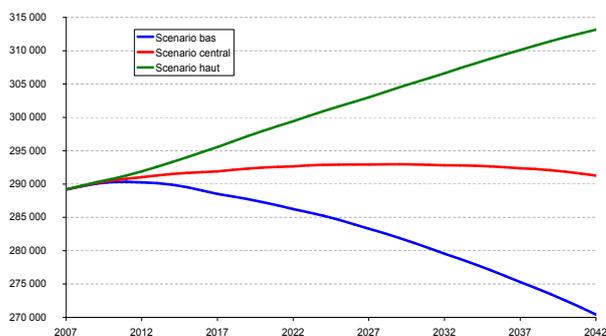
Le modèle de projection démographique Omphale 2010 (Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Elèves) permet, en analysant la tendance lourde de la pyramide des âges, d'appréhender la population d'un territoire sur 30 ans suivant trois composantes : **la natalité, la mortalité et les migrations.**

La population ainsi estimée ne se base que sur le constat d'un état des lieux fondé sur les trois composantes vues précédemment. Ne sont pas pris en compte : l'appareil productif et les projets politiques du territoire.

Trois scénarii sont envisagés dans l'estimation de la population :

1. Population « basse » rassemblant les hypothèses les plus pessimistes (indice de fécondité baissé de 0,15 point sur la référence de 2015, une espérance de vie dégradée et des migrations pouvant atteindre -50% comparées au scénario central).
2. Central où l'indice conjoncturel de fécondité demeure inchangé, la mortalité poursuit sa baisse au même rythme sur chaque région et où les quotients migratoires entre les régions métropolitaines sont maintenus constants sur toute la période de projection.
3. Population « haute » qui rassemble les hypothèses les plus optimistes de chaque composante (indice de fécondité plus élevé, une espérance de vie améliorée d'année en année et des migrations pouvant représenter jusqu'à +50% comparées au scénario central).

Projections de population sur le SCoT2R de 2007 à 2042
Source : INSEE, Omphale 2010

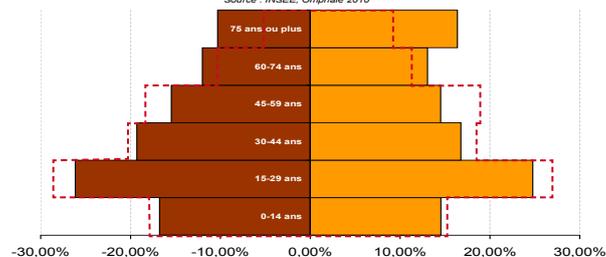


Pyramide des âges en 2040 de Reims Métropole

Scénario central

Source : INSEE, Omphale 2010

--- Population en 2007

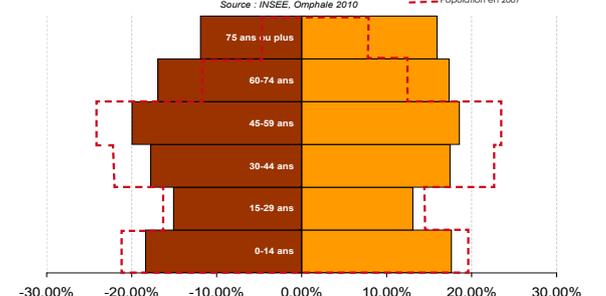


Pyramide des âges en 2040 du Pays Rémois

Scénario central

Source : INSEE, Omphale 2010

--- Population en 2007



Des tendances confirmées

Si le Pays Rémois voit sa population croître depuis 40 ans, celle de Reims Métropole tend à partir de 2000 à se stabiliser voire même à légèrement chuter.

Les projections effectuées sur ces deux territoires confirment ces tendances pour l'ensemble des scénarii sur le Pays Rémois et scénario central et bas sur l'agglomération. Pour le premier, nous atteindrions une population à l'horizon 2042 d'environ 90 000 habitants (78 000 en 2007), soit quasiment la même augmentation de population qu'enregistrée entre 1975 et 2007.

La structure de la population à l'horizon 2040 : une tendance amplifiée

Les projections confirmeraient le processus de vieillissement de la population observé depuis plusieurs années.

La part de l'ensemble des tranches d'âges inférieures à 60 ans reculerait dans les 30 années à venir, davantage sur le Pays que sur l'agglomération (expliqué en partie par des soldes naturels annoncés reculant).

En effet, en 2040, la part des plus de 60 ans dans la population du Pays rémois, actuellement de 18,3%, devrait grimper à 31%. Pour Reims Métropole, cette proportion passerait de 18% à 26,1%.

Pour l'agglomération, les prévisions sont moins optimistes. L'ensemble des scénarii affiche une baisse de population plus ou moins importante (-7 000 / -8 000 habitants) jusqu'en 2030. Seul le scénario optimiste table sur une relance après 2030 ; l'agglomération gagnant ainsi en 2042 entre 3 000 et 4 000 habitants de plus qu'en 2007. Globalement, la courbe démographique du SCoT de Reims présenterait une très légère augmentation (+ 2 000 à 3 000 habitants supplémentaires par rapport à 2007) jusqu'en 2030 ; l'amorce d'un ralentissement démographique étant envisagée par la suite dans les scénarii central et bas.

Ce phénomène de vieillissement de la population s'explique par plusieurs facteurs combinés : la baisse de la fécondité, des migrations trop peu nombreuses de jeunes, le vieillissement inévitable des populations en présence, et l'allongement de l'espérance de vie.

Indicateur d'intensité de la mobilité 2007-2012 pour le scénario central

	Reims Métropole	Pays Rémois	SCoT ^{2R}
Ensemble	-3,9%	2,5%	-2,0%
Moins de 15 ans	-9,7%	9,8%	-3,3%
15 à 29 ans	8,5%	-13,1%	4,9%
30 à 44 ans	-17,6%	14,5%	-7,8%
45 à 59 ans	-5,2%	0,5%	-3,4%
60 à 74 ans	-4,0%	-2,6%	-3,5%
75 ans ou plus	0,0%	-2,6%	-0,7%

Source : Insee, Omphale 2010

Les mouvements migratoires accélèreraient le vieillissement de la population

L'indicateur d'intensité de la mobilité est le rapport entre le solde migratoire par tranche d'âge et la population de la même tranche d'âge. Lorsqu'il est négatif, cela signifie qu'il y a plus de sorties que d'entrées. A l'inverse, lorsqu'il est positif, les entrées sont plus nombreuses que les sorties.

Les mouvements migratoires positifs concerneraient exclusivement les 15-29 ans sur Reims Métropole, expliqués principalement par l'attractivité exercée par l'enseignement supérieur (Université, Sciences Po, RMS, ...). La population la plus mobile sur l'agglomération serait celle des 30-44 ans. Cette mobilité se ferait au profit du Pays Rémois comme en témoigne son indicateur de mobilité (14,5%) principalement composée de familles.

Avertissement :

Les résultats issus des projections Omphale sur le SCoT ne sont pas rigoureusement identiques aux projections isolées des éléments qui le composent (Reims Métropole et le Pays rémois), le modèle de projection Omphale n'étant pas additif dans l'absolu eu égard aux jeux des migrations.

Quelles perspectives pour le territoire ?

Le vieillissement de la population, phénomène inévitable, soulève plusieurs interrogations. Cette catégorie de population déménage moins que les autres (9% contre 32 % en moyenne). La mobilité résulte souvent de la recherche d'un cadre de vie plus favorable et de l'attractivité par l'emploi. Celle des seniors s'articule généralement en deux étapes. Les jeunes retraités privilégient la propriété en maison individuelle des petites villes ou villages. La deuxième étape survient suite à un changement dans la situation du ménage (solitude suite au décès du conjoint, handicap, dépendance, maladie chronique) et se caractérise par le choix d'un mode de résidence collectif en location proche des centres urbains. Le parcours résidentiel de cette population est donc à prendre en compte dans les projets de construction de logements, que ce soit au niveau de la taille des rési-

dences ou des services à apporter à la population.

Enfin, les projections démographiques vues précédemment ne prennent pas en compte les projets politiques. On ne peut donc pas considérer les évolutions de population estimées comme une certitude.

Une politique active d'aménagement durable du territoire accompagnée de la recherche d'une cohérence économique territoriale serait susceptible d'inverser les tendances. L'agglomération rémoise a présenté son Grand Projet Urbain Reims 2020 à la population le 3 décembre 2010. Un des objectifs de ce projet vise à accueillir d'ici 10 ans 20 000 habitants supplémentaires par le biais notamment de la construction de nouveaux logements, une diversité d'emplois et l'embellissement du cadre de vie. La réussite de celui-ci inverserait de fait les prévisions établies par le modèle omphale 2010 de l'INSEE.



Photo - A&F Hatat - 2011



Photo - AUDRR - 2011